

RÉUNION AD HOC DIRECTIVES CONSTRUCTION

Compte rendu de réunion du 24 Septembre 2024 en ligne sur Teams

Participants

Nom	Organisation
Joëlle Fontilius	Lead Cluster UCLBP
Marie-Pier Therrien	Co-lead Cluster
Michel Jaquet	Co-lead Cluster
Sani Ibrahim	IM Cluster
Salomon Brutus	Diakonie
Ricardo Jean	Habitat pour humanity
Ing. Isaac	UCLBP
Pierre Paya	Build change
Marc Monplaisir	FLM/NCA/DKM
Verly Jean Pierre	UCLBP

Point à l'Agenda :

1. Révision des directives pour l'harmonisation des coûts de la main d'œuvre pour la construction d'abris.

Directives Gouvernementales CONSTRUCTIONS

Les partenaires ont abordé les points Suivant :

- **Salaire des ouvriers:**
 - Joëlle a rappelé que le salaire minimum pour les ouvriers en construction est de 615 gourdes pour une journée de 8 heures, selon le document de 2022 fourni par le ministère des Affaires sociales.
 - Elle a souligné l'importance de fixer un barème convenable pour tous, afin de faciliter la tâche sur le terrain et afin d'harmoniser les pratiques.
- **Diakonie :**
 - Salomon a décrit le processus suivi par son organisation pour recruter du personnel qualifié pour les travaux de construction, qui comprend une évaluation des compétences des ouvriers pour établir des listes de boss potentiels et des formations pour combler les lacunes identifiées.

- Sur le terrain, Diakonie insiste sur la nécessité pour le responsable de construction de respecter le montant minimum pour le paiement des ouvriers, conformément aux principes établis par son organisation.
- Salaire exact journalier perçu par les boss à confirmer (autour de 510 gourdes, selon ce qui est pratiqué dans la zone) pour le projet qui a débuté en 2022 et qui se termine en novembre 2024.

- **Build Change :**

- Pierre explique que leur méthodologie réplique les mécanismes d'auto-construction locale. Ils versent l'argent directement au propriétaire, qui prends en charge tous les couts associés à la construction de la maison (recrutement des boss, matériaux de chantier, coffrage, y compris les finitions de la maison).
- Le budget inclus pour la main d'œuvre est de 35% du cout des matériaux (transport exclus). En pratique, lorsque le propriétaire dispose de plus d'argent que ce dont il a besoin, il va faire travailler la main d'œuvre plus longtemps pour améliorer les travaux.

- **Habitat for Humanity :**

- Un budget équivalent à 10 à 15% du prix des matériaux (transport inclus) est utilisé pour le paiement de la main d'œuvre.
- Ricardo a partagé une expérience où une firme privée payait significativement plus que le barème habituel pour les ouvriers dans la zone de leur projet, ce qui a perturbé les prix du marché.

- **Différences dans le paiement de la main d'œuvre :**

- En développant le point précédent, Ricardo a relaté un cas où une firme privée offrait un salaire bien supérieur au barème habituel dans la même zone que d'autres projets, entraînant une perturbation du marché local et affectant l'achèvement des projets d'autres ONG, car les ouvriers préféraient travailler pour des salaires plus élevés.
- Les ONG rencontrent des problèmes liés au respect de leurs délais lorsque les ouvriers quittent les projets en cours pour rejoindre des travaux mieux rémunérés proposés par des firmes privées, soulignant la nécessité d'un barème uniforme.

- **Proposition de standardisation :**

- Afin d'adresser le problème, Marie-Pier a suggéré d'établir un barème de la main d'œuvre basé sur le coût des matériaux et du transport, dans le but d'uniformiser les pratiques entre les différentes ONG et d'éviter les disparités sur le marché.
- Salomon propose d'essayer d'établir un barème au m² en fonction du type d'ouvrage (maçonnerie, crépissage, etc.), ce qui semble faire l'unanimité parmi les participants.

- **Points d'action :**

- Les leads du cluster vont compiler les informations des prix contenus dans les BoQ des partenaires et établir des moyennes de prix au mètre carré par type d'ouvrage.
- En découlera l'élaboration d'une grille salariale afin d'harmoniser les coûts de main d'œuvre pour le cluster.
- Une fois terminé, cela sera partagé aux membres du groupe de travail pour révision et/ou approbation.